

Le Mans, 1er juin 2011

### **L'OMS déclare les hyperfréquences, dont la téléphonie mobile, comme pouvant être cancérigène**

Si le CRIIREM se félicite de ce classement, il pose la question : quelles mesures vont prendre les fabricants de portables et les opérateurs de téléphonie mobile pour réduire l'exposition des usagers ?

Si l'OMS a classé, en 2001, les champs magnétiques de plus de 0,4 micro Tesla, émis par les lignes de transport d'électricité, les transformateurs et autres appareils industriels ou ménagers, en 2B, c'est-à-dire pouvant être cancérigène, aucune mesure réglementaire n'a été prise ni au niveau de l'Europe, ni au niveau Français, pour protéger les populations, malgré la constatation d'une augmentation des leucémies infantiles démontrées.

Au vu des connaissances scientifiques actuelles, du développement des technologies de communication qui augmente les niveaux de champ électromagnétique dans lesquelles vivent les citoyens, trois résolutions du Parlement Européen, votées pratiquement à l'unanimité en 2008, 2009 et 2011, déclarent les normes réglementaires actuelles obsolètes et demandent une législation protectrice des populations.

Tant qu'une réglementation crédible n'aura pas été votée par les députés européens ou français, le CRIIREM poursuit son travail en toute indépendance et avec détermination.

Il encourage les citoyens à être vigilants dans l'emploi du portable en préconisant les mesures suivantes :

- **Pas de téléphone mobile pour :**
  - les enfants de moins de 15 ans
  - les femmes enceintes
  - les personnes équipées d'appareils électroniques d'assistance médicale
- **Choisir et utiliser un téléphone mobile dont la valeur de DAS (Débit d'Absorption Spécifique, mesure en Watt /kg qui figure sur la fiche technique du portable) ne dépasse pas 0,5 Watt/kg.**
- **Utiliser systématiquement le kit piéton livré avec votre téléphone (sauf dans les automobiles).**
- **Limiter le nombre et la durée de vos appels (pas plus de 3minutes)**
- **Ne pas téléphoner en voiture, ni dans les transports en commun (nous vous rappelons que dans les avions et les hôpitaux l'utilisation du téléphone mobile est interdite).**
- **La nuit, ne jamais conserver un téléphone mobile allumé à moins de 2 m du corps (l'idéal est qu'il soit éteint durant votre sommeil).**

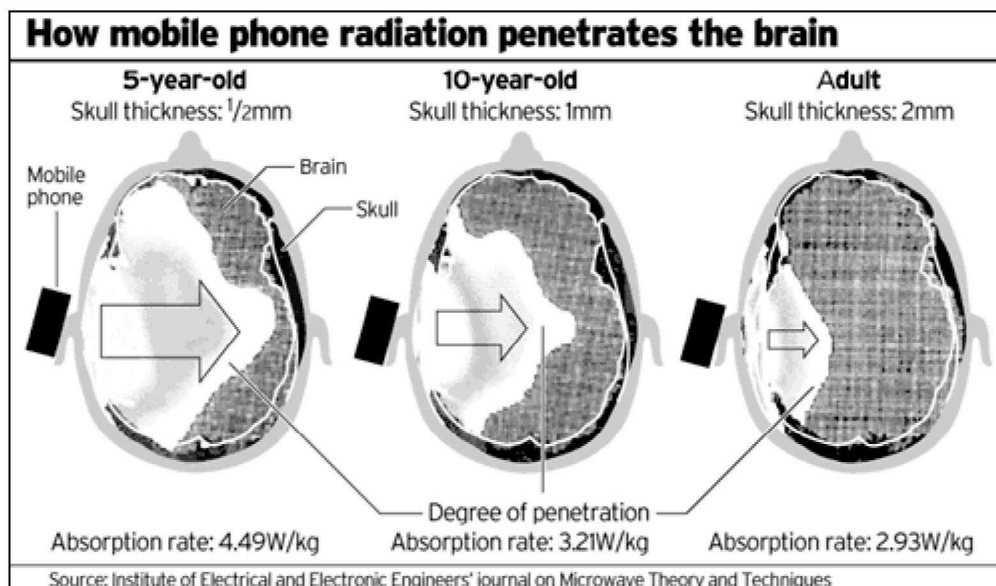


Schéma réalisé par le Professeur Om Gandhi, université de l'UTHA, USA

Le CRIIREM  
Catherine GOUHIER  
Pierre LE RUZ